



Jeu Concours À Gagner

1 paire de souliers offerts par Maléfic Shoes

d'une valeur de 350 €

&

2 Manches Box tables gourmandes offertes par
l'Office du tourisme Cap Cotentin d'une valeur de 50€ l'unité

Bulletin à remplir les 14 & 15 Octobre au Festival Amour & Tralala

Tirage au sort le Dimanche 15 Octobre à 18h30

Règlement sur www.festival-amour-tralala.fr - 1 participation / personne

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

Spa Le Lagon société organisatrice immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 47809834600016 dont le siège social est situé : 2 IMPASSE DES ROQUETTES 50340 FLAMANVILLE
Organisé du 14 au 15 Octobre. jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «Jeu Concours Amour & tralala », selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à la contribution du salon Amour & tralala. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur le salon Amour & tralala aux dates indiquées dans l'article 1.
La participation au jeu s'effectue grâce à un bulletin distribué à l'entrée du festival qui devra être rempli intégralement & déposé dans l'urne située dans l'entrée du château de Flamanville.
Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.
Le règlement étant accessible sur le site www.festival-amour-tralala.fr

ARTICLE 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant sera tiré au sort le Dimanche 15 octobre à 18h30.
Le gagnant sera contacté la semaine suivante du tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 8 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant. Le tirage au sort effectué déterminera 3 gagnants parmi les participants ayant rempli toutes les conditions.

ARTICLE 5 - DOTATION

Le jeu est doté 1 paire de souliers sur mesure offerts par Maléfic Shoes d'une valeur de 350 € TTC unitaire et de 2 Manches Box tables gourmandes offertes par l'Office du tourisme Cap Cotentin d'une valeur de 50€ TTC unitaire.
La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 - IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.